

113Y3

Concours Solon : à vos inscriptions !

Présentation par Étienne Dubuisson, notaire, délégué Solon des notaires de Dordogne

Le site du concours Solon vient d'ouvrir ses portes à l'adresse suivante : www.concours-solon.fr

Un onglet « Inscriptions » permet d'ores et déjà l'enregistrement des candidatures des étudiants qui participeront à la première épreuve organisée le **jeudi 12 décembre de 16 h à 20 h**.

Pourquoi Solon ?

Solon, un des Sept Sages de la Grèce antique, est resté célèbre pour ses lois qui ont traversé les âges tant était grande la qualité de leur rédaction.

La Fondation Solon cherche ainsi à honorer les Solon du 21^e siècle.

Le concours Solon

Le concours Solon est un concours annuel de légistique rédactionnelle. L'épreuve consiste à rédiger, sous forme de texte d'une loi fictive, une des propositions adoptées par le Congrès national des notaires de France.

Ce concours a tout d'abord pour objet de sélectionner les meilleurs talents dans l'art de bien rédiger la loi et de les faire connaître, afin qu'ils soient sollicités à tous les niveaux du processus de création des normes en France.



droit écrit, bien écrit

Au-delà de cet objectif pratique, il s'agit de redonner aussi aux juristes une place de choix dans la création du droit dans notre pays. L'ambition ultime, en œuvrant à la production d'un droit de meilleure qualité, est de rendre la législation plus agréable aux citoyens de la République tout en assurant un meilleur rayonnement du droit français et en affermissant la place du droit écrit en général.

La Fondation Solon

La Fondation Solon est une fondation de flux, alimentée par les dons et les legs des personnes publiques ou privées, hébergée par l'Académie des sciences morales et politiques qui en assure la gestion. Cette fondation a été créée par les notaires du Périgord sensibilisés, par leur lien historique et géographique avec La Boétie, Montaigne et Maleville, à l'amélioration de la qualité du droit en France.

L'acte fondateur établi entre Xavier Darcos, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, et Philippe Gachet, président de la chambre des notaires de la Dordogne, a été authentifié au Palais de l'Institut le 13 mai 2013 par acte de M^e Christian Bénasse, notaire à Paris et président de la chambre, en présence notamment de Jean Tarrade, président du Conseil supérieur du notariat.

Comment soutenir la Fondation Solon ?

Pour soutenir la Fondation Solon, le montant de la participation est laissé à la libre appréciation de chacun.

Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de ASMP-Solon (23 quai Conti, 75270 PARIS cedex 06^e - www.asmp.fr). Il peut également être procédé par virement (RIB disponible sur le site). Un reçu fiscal sera alors délivré.

Pour toute information complémentaire : « les notaires du 24 » (fondateurs) - 36, rue Louis Mie - 24000 Périgueux ou chambre.dordogne@notaires.fr.